

FOURNITURE D'EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS POUR LE SIEGE DE L'EEEOA A CALAVI

Ref: WAPP/04/2021/FED/AGoSE

RESPONSE N°4 —REPONSES AUX QUESTIONS REÇUES

Envoyées aux entreprises le 29 novembre 2021

N°	Question	Réponse
1	Compte tenu de l'urgence et de la spécificité de la commande, le taux de préfinancement peut-il être porté à 60 % du contrat en EUR suivant la demande de l'adjudicateur et accompagnée d'une garantie d'avance ou autres d'un même montant dans la même monnaie ?	Le taux de préfinancement ne peut être porté à 60%. Pour le préfinancement : 40 % du montant total du marché après signature du marché, contre constitution de la garantie de bonne exécution et d'une garantie de préfinancement pour le montant total du préfinancement. La garantie de préfinancement doit être fournie au pouvoir adjudicateur conformément à la procédure prévue pour la garantie de bonne exécution organisée par l'article 11, paragraphes 3 à 5, et suivant le modèle annexé au contrat. La garantie de préfinancement doit rester valide et sera maintenue jusqu'au plus tard 30 jours à compter de la réception provisoire des fournitures.
	A la page 8, le délai de livraison mentionné est de 60 jours tandis qu'à la page 20 à 21 le délai de livraison mentionné est de 90 jours par items. Quel est le délai de livraison à considérer : 60 jours ou 90 jours ?	Veuillez considérer un délai de livraison de 90 jours.

	Compte tenu de la spécificité de la commande, de la production sur mesure, de l'évolution de la situation sanitaire et des difficultés de transport maritime tant est-il possible revoir le délai de livraison et un délai d'installation et de configuration ?	
--	---	--